



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vitam et les collectivités : Retours d'expérience et dispositif ANET

Programme Vitam
Service interministériel des Archives de France
Archives départementales de l'Hérault
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
30 septembre 2020



Les appels à projets pour la diffusion de l'archivage numérique sur le territoire

6 éditions de l'appel à projets
AD-ESSOR (2014-2019)
intégré dans le cadre du Programme
Vitam

- 141 projets soutenus pour un montant total de 3 259 876 €, dont 3 projets en lien avec Vitam :
- Projet SAEM Gironde-Bordeaux : étude de faisabilité pour l'intégration de la solution logicielle VITAM
- AD de l'Hérault : accompagnement pour l'intégration de la solution logicielle VITAM
- AD du Vaucluse : déploiement d'une instance de test de la solution logicielle VITAM

La 1^{ère} édition de l'appel à projets
ANET (2019-2020)

- 26 projets soutenus pour un montant de 439 641,76 €, dont 2 projets en lien avec Vitam :
- Centre hospitalier Avranches-Granville : étude et déploiement de la solution logicielle Vitam
- AD des Alpes-Maritimes : migration du SAE vers la solution logicielle Vitam

L'édition 2020-2021 de l'appel à projets Archivage numérique en Territoires (ANET)

Un appel à projets destiné aux

- Collectivités territoriales,
- Groupements de collectivités territoriales,
- Etablissements publics locaux ou de santé,
- Structures publiques porteuses de mutualisation,

engagés ou souhaitant s'engager dans un projet lié à l'archivage numérique.

Un appel à projets centré sur l'archivage définitif ou probant autour de 3 axes :

- Traitement de données et documents à archiver : mise en place de collectes d'archives numériques à forte valeur patrimoniale ou juridique, avec une DUA longue
 - Mise en œuvre d'un système d'archivage numérique définitif
 - Déploiement de la solution logicielle Vitam
-

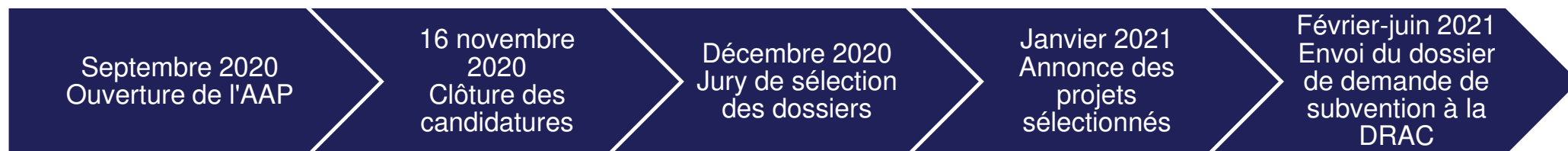
L'édition 2020-2021 de l'appel à projets Archivage numérique en Territoires (ANET)

Une volonté forte du SIAF de favoriser la mutualisation et la réutilisation des contenus subventionnés, avec la mise en place de bonus :

- Bonus pour les projets mutualisés ou se tournant vers la mutualisation
- Bonus pour les projets jugés pilotes pour l'ensemble du réseau des Archives de France

Un engagement de partage des livrables subventionnés avec le réseau des Archives de France

Les candidatures ANET 2020-2021 possibles jusqu'au 16 novembre

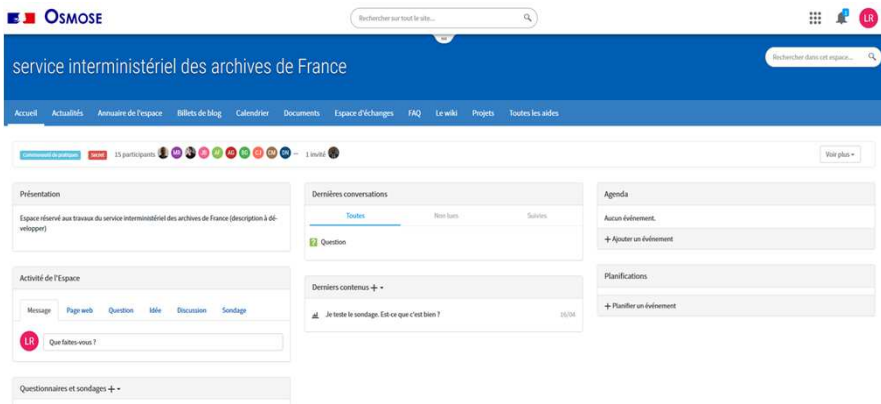


Les prochaines étapes : vers plus de collaboration entre porteurs de projets

Ouverture d'une plate-forme collaborative pour les porteurs de projets d'archivage numérique.

Objectifs

Mise en ligne de la « carte d'identité » des projets subventionnés



Partager des RETEX

Discuter des problèmes rencontrés et s'entraider

Partager les bilans d'étape et les livrables des projets

Donner un état des lieux des projets et des personnes ressources à contacter sur un sujet donné

A. CARTE D'IDENTITE DU PROJET

Cette « carte d'identité » a vocation à être mise en ligne sur internet pour présenter votre projet au réseau des Archives de France. La mise à disposition de ces fiches permettra à chaque porteur de projet d'identifier les projets similaires et les personnes à contacter pour échanger sur un sujet. Seule cette partie « carte d'identité » sera mise en ligne, le reste du formulaire est strictement réservé au SIAF et aux membres du jury pour évaluer et sélectionner les dossiers.

Structure porteuse du projet :

Nom du projet :

Date de lancement :

Description synthétique du projet :

Adresse mail de contact :

Pour plus d'informations

Télécharger le formulaire de l'appel à projets :
<https://francearchives.fr/fr/article/171593987>

Contact :
lenaig.payen-de-la-garanderie@culture.gouv.fr

Rechercher

Accueil > Gérer > Archivage numérique > Outils et accompagnement du réseau > Appel à projet Archivage numérique en Territoires

Appel à projet Archivage numérique en Territoires

14/09/2020

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales se sont engagées dans des actions visant à déployer des plates-formes d'archivage numérique intermédiaire et/ou définitif, et dans certains cas, recourant à des dispositifs de mutualisation.

Depuis 2015, l'État (ministères de la Culture, des Armées et de l'Europe et des Affaires Étrangères), porte le [programme interministériel VITAM](#) ayant permis le développement d'une solution logicielle libre d'archivage numérique et son déploiement dans ces trois ministères, et au-delà (CEA, CINES, etc.). Depuis 2020, un accompagnement des utilisateurs est assuré dans le cadre du dispositif de maintenance et amélioration continue (MAC Vitam) et d'un Club utilisateurs. La bricole VITAM constitue un élément majeur dans l'écosystème des offres logicielles d'archivage numérique. Celle-ci peut, si les collectivités territoriales en font le choix, s'intégrer dans les plates-formes créées.

À l'issue du [dispositif AD-Essor \(2014-2019\)](#) qui a permis l'accompagnement de 141 projets sur 5 ans et suite à une première édition de l'appel à projets en 2019-2020, le **Service interministériel des Archives de France souhaite poursuivre l'accompagnement des services dans le développement de l'archivage numérique grâce au dispositif « Archivage numérique en Territoires » (ANET)**. Il permet de soutenir des projets complexes qui nécessitent des efforts à conduire sur plusieurs années et supposent la mise en place d'une stratégie, le choix d'une organisation, l'intégration du cadre normatif et des actions concrètes d'accompagnement des services.

Edition 2020-2021 de l'appel à projets ANET

Téléchargement du dossier de candidature 2020-2021

[Dossier de candidature en version PDF \(.pdf\)](#)

[Dossier de candidature en version Libre Office Writer \(.odt\)](#)

[Dossier de candidature en version Microsoft Word \(.docx\)](#)